

Shadow Diplomats



ENQUÊTE

Comprendre la fonction de consul honoraire, en cinq questions

Qui sont-ils ? Que font-ils ? En quoi le poste est-il avantageux ? « Le Soir » a questionné différents consuls honoraires, aux quatre coins du globe, et les Affaires étrangères pour qu'ils expliquent ce rôle peu connu du grand public.

XAVIER COUNASSE
NICOLAS GOBIET (ST.)

1

Ça sert à quoi, un consul honoraire ?

« D'une manière générale, un consul honoraire représente les intérêts de notre pays et tente de promouvoir les relations avec le pays hôte et la Belgique. Il constitue aussi une source très importante d'information, pour la diplomatie belge, sur ce qui vit dans la juridiction où il siège », explique Joris Salden, directeur général des Affaires consulaires au ministère des Affaires étrangères.

La toile de consuls honoraires est surtout un véritable complément au réseau de 117 postes « officiels » de diplomates belges. « Ce réseau est déjà relativement large, mais il ne nous permet pas d'être présents partout. Et cela coûterait beaucoup trop cher de le multiplier par cinq. Dans certains pays où nous ne sommes pas représentés, on peut donc nommer un consul honoraire. Dans d'autres où nous avons déjà une ambassade, le nombre de touristes est parfois si important qu'il peut être nécessaire d'agir plus localement. Les consuls honoraires permettent de construire ce réseau plus large », reprend M. Salden.

L'intérêt de faire appel à des hommes d'affaires, c'est aussi... leur réseau. Comprenez : leur carnet d'adresses. « Nos diplomates changent de poste tous les quatre ans. Mais les consuls honoraires, eux, restent. Ils ont construit leur carrière dans le pays, ils y vivent et disposent d'un solide réseau. De ce fait, ils ont généralement des contacts intéressants que nos propres diplomates peuvent exploiter une fois arrivés sur place. Ce qui leur évite de tout redémarrer de zéro à chaque changement de poste », conclut Joris Salden.

2

Ça fait quoi, au quotidien, un consul honoraire ?

Ses missions sont assez limitées, et peuvent légèrement varier d'un consulat à l'autre. Grisha Safarian, consul honoraire de Belgique à Ho-Chi Minh Ville au Vietnam, où il s'est installé depuis 30 ans pour bâtir un empire chocolatier explique : « Vis-à-vis des citoyens belges, notre mission se limite à trois responsabilités principales : livrer des passeports provisoires aux Belges qui ont perdu le leur (ça arrive plus régulièrement qu'on ne le pense), rendre visite et assistance aux citoyens belges en prison et s'occuper d'éventuels décès de citoyens belges. Puis il y a une fonction générale de représentation de la Belgique. En cas de crise, j'ai été nommé en octobre 2019 et quelques mois plus tard, le covid a tout chamboulé. C'était la panique, des Belges voulaient rentrer en catastrophe, ils ne trouvaient pas d'avions, d'autres nous

téléphonaient pour savoir s'il y avait moyen de faire du tourisme au Vietnam. On a essayé de répondre et d'aider tout le monde. »

A Madagascar, Charles Van der Straeten gère une communauté de 550 Belges. Né en Belgique, où il a fait ses études, il vit depuis 16 ans sur l'île où il dirige une société qui distribue les engins Caterpillar. « Pour de nombreuses demandes de documents, on fait juste office de boîte aux lettres. On constitue les dossiers qu'on transfère ensuite à l'ambassade. Par contre, j'ai le pouvoir de signature pour la légalisation de documents et pour les passeports provisoires. Quelqu'un qui veut une bourse d'études et qui doit faire légaliser son diplôme peut venir chez moi, par exemple. Le gros du boulot est administratif, un peu comme pour une commune. Heureusement, j'ai une secrétaire qui s'en occupe. On n'a aucune autorité diplomatique. Sauf si la Belgique nous donne mandat pour la représenter à un événement international, quand l'ambassadeur ne peut pas se déplacer. Ou lorsqu'on accueille des missions économiques. »

En 2021, les consulats honoraires ont délivré 1.461 passeports provisoires et légalisé 11.441 documents.

3

Quels sont les avantages liés à la fonction ?

Vu qu'ils sont « honoraires », les 276 consuls sur quota belge exercent cette fonction à titre bénévole, à côté de leur activité professionnelle. « La vie n'est pas qu'une question d'argent. C'est aussi construire des relations. J'ai eu accès à de nouveaux réseaux auxquels je n'aurais normalement pas pu accéder grâce à ce poste : le réseau diplomatique, les gens des départements commerciaux... Cela m'a aidé dans ma vie professionnelle », explique Andreas Van der Vossen, consul honoraire de Belgique à Amsterdam.

« Ce n'est pas parce que la fonction est bénévole que cela doit être suspect », enchaîne Joris Salden. « Honnêtement, la plupart des consuls honoraires trouvent leur motivation dans le fait de pouvoir aider la Belgique et les citoyens belges. Pendant le covid, certains étaient sur le pont jour et nuit pour aider nos concitoyens. Ne sous-estimez pas cela. Maintenant, c'est vrai qu'on est tous un petit peu vaniteux. Avoir un titre de consul honoraire, ça fait sans doute plaisir mais c'est aussi du travail et des responsabilités. » En fin de carrière, en guise de (petite) récompense pour le travail accompli, les consuls honoraires peuvent recevoir une médaille ou un titre honorifique.

Certains frais sont également remboursés. « Ils peuvent demander le remboursement de frais de téléphonie et de timbres. Mais la plupart des consuls honoraires n'introduisent jamais cette demande. Ils peuvent aussi garder une partie des droits consulaires, pour un montant plafonné à 27.000 euros par an. Mais dans les faits, ces droits consulaires ne génèrent jamais plus de 1.000 euros par an. Et j'en connais qui les reversent même à une œuvre de charité », reprend le patron des consuls.

« Certes, ce n'est pas rémunéré. Mais on a la fonction, la plaque corps diplomatique (ce qui n'est pas le cas dans tous les pays, NDLR), certains avantages en nature... C'est un peu comme si on avait un boulot dans une association », poursuit Charles Van der Straeten depuis Madagascar. « Notre seule

rentrée d'argent qui permet de couvrir nos frais, ce sont les dix euros des légalisations et des visas temporaires. Et s'il reste un peu d'argent, on fait une fête avec les Belges. On va bientôt faire la Saint-Nicolas ! »

En vertu de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, les consuls honoraires bénéficient aussi d'une immunité qui ne concerne que leur activité consulaire. Leurs archives et documents sont « inviolables à tout moment et en quelque lieu qu'ils se trouvent », prévoit la convention. Une protection qui ne couvre pas le reste de leurs activités, et qui est donc incomparable à l'immunité diplomatique.

Au Vietnam, Grisha Safarian dispose également d'une carte d'identité consulaire. « Ça m'a permis de débloquer des situations à l'aéroport avec des gens qui ne pouvaient pas prendre l'avion. J'ai montré ma carte consulaire en arrivant et ils ont finalement pu embarquer. Ce sont de chouettes souvenirs. »

Depuis Charm el-Cheikh en Egypte, où il a créé une école de plongée, le consul honoraire de Belgique Alain Sobol rejoint M. Safarian sur un point : en réalité, la fonction coûte plus d'argent que ce qu'elle rapporte. « Mais c'est un poste de prestige, quand même. Ça ouvre des portes vis-à-vis des autorités locales, ça offre des avantages d'un point de vue relationnel. Là par exemple, c'est la COP je suis sur place, en relation avec l'ambassadeur et l'équipe qui accompagne le Premier ministre Alexander de Croo. C'est extrêmement enrichissant. »

4

Comment devient-on consul honoraire ?

Quand un poste se libère, car un consul honoraire change d'horizon ou arrive en fin de mandat (ou de carrière), il faut lui trouver un successeur (sauf si les Affaires étrangères décident de fermer le poste, ce qui arrive). « Parfois, un consul honoraire prend sa retraite et



dit : « Mon collègue est candidat, cela vous intéresse ? » Le bouche-à-oreille, en quelque sorte. Dans d'autres cas, on reçoit des candidatures spontanées de personnes qui ont un lien avec la Belgique, ou qui sont déjà en contact régulier avec l'ambassade », explique Joris Salden.

On observe aussi plusieurs passages de flambeau en famille, où un enfant (souvent un fils) succède à son père. Des dynasties de consuls, en somme. *Le Soir*, *Knack* et *De Tijd* ont pu identifier 22 cas où le nouveau consul portait le même nom de famille que son prédécesseur. « Je ne suis pas fan de cela. Mais quand un membre de la famille a repris le business familial, il sait aussi souvent comment fonctionne le consulat. Dans tous les cas, le poste de carrière doit nous soumettre une sélection de plusieurs candidats - avec un classement. Après analyse, l'ensemble du dossier est transmis au ministre, qui doit donner son accord de principe pour la nomination. Ensuite, l'accord du pays d'accueil est sollicité. Nous ne pouvons nommer personne s'il n'y a pas d'accord du pays hôte », résume Joris Salden.

5

Est-il nommé à vie ?

Tous les consuls honoraires nommés avant l'arrêté royal de septembre 2016 étaient nommés à vie. Ou plutôt jusqu'à leurs 80 ans. Mais les règles ont été modifiées il y a six ans, pour les nouveaux arrivés. Désormais, les mandats courent sur cinq ans, renouvelables. Cela permet de faire une évaluation régulière, et de remplacer les consuls honoraires qui ne donneraient pas satisfaction.

De nombreux consuls dépendent encore de l'ancien régime. Ils sont 53 à être en poste depuis plus de 20 ans, et même 17 à avoir été nommés il y a plus de 30 ans. Le vétéran étant Juan Pedreno Munoz Delgado, consul honoraire de Belgique à Carthagène (Espagne), en place depuis le 4 avril 1978.